



**N° 20.40**  
**DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 04 novembre de l'an deux mille vingt, sous la présidence du Président

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

**Titulaires présents (18) :**

BOUVIER PATRON Denis ; GIBBONS Grégory ; GONZALEZ Frédéric ; SPITZNER Francis ; BOUSQUET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ; BUSSY Chantal ; DEBES Céline ; DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; MARY Alain ; VERNAISON Clément ; ROSET Patrick ; CASTAING Patrick ; DEVAUX Vanessa ;

**Suppléants participants au vote (2) - Pouvoirs :**

BADIN Bernard ; BELMONT Patrick

**Absents ou excusés (7) :**

AMEZIANE Karim ; BICHET Fabien ; GASS Julie ; LIGONNET Andrée ; SALERNO Sabine ; SEYCHELLES Véronique ; VIAL Guillaume ; FRACHON Marie-Christine

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Il est proposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2020. Elles comprennent notamment pour le budget :

⇒ En section de fonctionnement :

- ♦ La sécurisation de la masse salariale pour + 398 391€ ajouté à l'article 64131. Cela inclut la prime COVID pour près de 120 000€, le budget de remplacement été fortement impacté lors de la crise covid (absentéisme dû aux personnes de conditions fragiles et en garde d'enfants, reports de congés de printemps à l'automne).
- ♦ Les dépenses imprévues (compte 022) sont réduites en compensation pour - 200 000€.
- ♦ Le virement prévisionnel à la section d'investissement (compte 023) est réduit de - 128 391€. Les investissements 2020 ont été en grande partie non réalisés du fait du covid.
- ♦ Enfin, une partie des crédits d'exutoires de déchèterie (article 611) non consommés du fait du COVID sont supprimés pour - 55 000€.
- ♦ En recette, une régularisation d'étalement de subventions reprise au compte de résultat (article 777) est prévue pour + 15 000€.

⇒ En section d'investissement :

- ♦ Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (article 021) est réduit de -128 391€.
- ♦ Les subventions transférées au compte de résultat sont augmentées de 15 000€ au compte 139141.
- ♦ Une partie du budget prévu pour les acquisitions de poids lourds en 2182, non réalisé du fait du covid, est réduite de 143 391€.
- ♦ Sont également inscrits des crédits pour des régularisations (purement comptables, sans mouvement de fonds) d'imputation d'écritures passées pour :
- ♦ 28 000€ entre le 13161 (dépenses) / le 1321 (recettes)
- ♦ 497 000€ entre le 13158 (dépenses) / le 13258 (recettes)

Il est proposé de valider la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 conformément à l'annexe jointe :

- En section de fonctionnement par une augmentation de 15 000€
- En section d'investissement par une augmentation de 396 609€

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 04.11.2020**

Michel FAYET,  
Président

